AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1166
FR0010417345-FS0469

2 août 2013

Déclarations de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er août 2013, complété par un courrier reçu le 2 août 2013, la société de droit danois Lindbeckfond Invest A/S[1] (Vestagervej 17, DK - 2900 Hellerup, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2013, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société de droit danois Alk - Abello A/S qu'elle contrôle, le seuil de 10% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES et détenir 1 172 395 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 8,74% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Lindbeckfond Invest A/S	584 124	4,36
Alk - Abello A/S	588 271	4,39
Total Lindbeckfond Invest A/S	**1 172 395**	**8,74**

À cette occasion, les sociétés Lindbeckfond Invest A/S et Alk - Abello A/S ont chacune franchi individuellement en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions DBV TECHNOLOGIES sur le marché.

[1] Contrôlée par la fondation Lundbeck (sise, Vestagervej 17, DK - 2900 Hellerup).
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 408 147 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.